

la campagne électorale, on veut prélever par des victoires militaires et des conquêtes territoriales à la bataille électorale. C'est déjà un fait assez grave que l'on ne puisse affirmer quel-choix il fera.

La discussion générale du budget sera d'autant plus étendue que toutes les grandes questions s'y trouvent comprises, et par conséquent l'examen des détails sera mené rondement.

C'est le fer mai que doivent commencer les exercices des gardes nationales mobiles.

Les dépêches télégraphiques ne signalent aucun fait important dans toute l'Europe. Point de nouvelles d'Espagne où la candidature du duc de Montpensier fait toujours des progrès.

La santé de M. de Villemain inspire de vives inquiétudes à ses amis. L'illustre écrivain a 79 ans.

On annonce la retraite prochaine de M. Baudrillard, rédacteur en chef du *Constitutionnel*: il sera remplacé par M. D'Hugues, collaborateur du *Messenger de Toulouse*, décoré au mois d'août dernier. Rien ne prouve que M. D'Hugues réussira mieux que son prédécesseur à relever le prestige du *Constitutionnel*, et souvent un écrivain perd tout son crédit en passant d'un journal à un autre: témoin M. P. Mitchell qui brilla au *Constitutionnel* et est cédé à la *Patrie*.

Il y a eu réception hier aux Tuileries: ce n'était pas une réception intime puisque l'on a dansé dans la salle des maréchaux. Parmi les étrangers de marque, figuraient M. Frère Orban et M. Visconti-Venosta, un des hommes politiques les plus en vue de l'Italie, et qui, à en croire certaines indiscrétions, devrait prochainement remplacer le général Menabrea comme chef du Cabinet italien.

Dimanche prochain, la réunion du Cirque du Prince Impérial sera présidée par M. Grémieux. M. Duhamel, l'orateur, a choisi pour sujet de sa conférence la statue de Voltaire.

Ce soir, au théâtre lyrique, 1re représentation du *Rienzi* de Richard Wagner.

Ch. CAROT.

Hier a eu lieu la première représentation du *Métri* de Richard Wagner. L'avis de la majorité est que c'est un échec; ce n'est ni de la musique classique, ni de la musique de l'avenir. Beaucoup de bruit, un peu de mélodie, un drame intéressant, voilà l'œuvre accueillie avec enthousiasme de bravos et de sifflets.

Ch. CAROT.

### BOURSE DE PARIS DU 7 AVRIL.

La Rente se tient assez bien jusqu'à deux heures, mais elle se trouve entraînée par la baisse persistante des autres valeurs de spéculation. Les actions les plus maltraitées aujourd'hui sont celles du gaz et de Lyon. Les premières sont descendues à 1450 et les autres à 965. Le Nord a encore perdu 10 fr. sur son cours de clôture d'hier. On craint surtout que l'acompte de ces grosses valeurs ne devienne contagieux, et cette appréhension jette une grande incertitude dans l'esprit des porteurs de titres qui trouvent prudent d'écouler une partie de leur portefeuille.

Les craintes qui, il y a dix mois, avaient tant alarmé les actionnaires du gaz de Paris se ravivent. On dit cette fois qu'enfin l'éclairage à l'hydrogène pur est trouvé et qu'on est en possession d'un moyen sûr de régulariser sa combustion. L'Empereur, qui a fait faire des expériences aux Tuileries serait partisan du nouveau système. Le 3 0/0 fermé à 70.25 offert et 70.22 1/2 demandé.

CELLIER.

### LES COULEUVRES

PAR LOUIS VEUILLOT.

Tel est le titre d'un volume de vers, dans lequel est effleuré presque tout le clavier de la poésie, comme dit le prospectus.

M. Veuillot ne paraît pas avoir le public en grande estime et il l'explique ainsi sa préférence pour les petits vers et les petites pièces:

Un quatrain d'où sort le sifflet, L'angle affilé d'un triolet, Opèrent mieux que gros chapitres.

Ils entrent mieux dans les cerveaux, Prends, val ce sont petits contes Lous pour desservir les hultres.

Et cependant dans la pièce précédente il avait dit:

Je ne suis point si mal appris! Je n'ai ni haine ni mépris Pour la naïve espèce humaine.

Je dirai plus: je l'aime un peu. Cela, tu le verras sans peine. Lecteur, si tu sais lire. -- Adieu.

Parfois une jolie définition. Celle du bachelier, par exemple:

Tu sais du latin, de l'histoire, Et mille choses, -- sans excès? Toute science, tout grimoire Te semble de facile accès; Pour que rien ne manque à ta gloire, On t'a poussé jusqu'au français.

Voici comment M. Veuillot juge les poètes de nos jours:

Si tu veux être rebuté, Malade d'un spectacle infâme, Et jusque dans le fond de l'âme, Un jour, te sentir insulté;

Ouvre ces livres où s'étaient Les pestes qui nous font mourir: Tu sauras quels parfums exhalent Les peuples en train de mourir.

Le sonnet suivant ne manque ni de verve, ni d'humour, et s'applique assez bien à beaucoup d'officiers municipaux:

M. LE MAIRE.

Au grand jour de Saint-Empereur, C'est alors que monsieur le maire Ne traite plus Dieu de chimère, Et fait voir la loi de son cœur.

Il a même de la ferveur; Il se a plus que le notaire, Il égale le commissaire, Il étouffe le percepteur.

Dans l'église il amène en pompe Les pompiers et jusqu'à la pompe. Un employé qui parlerait,

Ce jour-là, de manquer la messe, N'eût-il que péché de paresse, Comme on le l'excommuniérait.

Et à propos des fonctionnaires:

Quant Dieu défait ces messieurs-là, Le *Moniteur* verse des larmes; On met sur pied mille gardarmes, Vingt orateurs font leur *fi-fa*.

Dans la pièce *les Mercenaires*, détachons ce portrait de l'opinion:

Fantôme et maître véritable, A la fois moine et fiction, Grand vainqueur, main pitoyable Qu'on nomme aussi l'*Opinion*. C'est là la maître: Son caprice Seul est la loi, seul la justice; La règle est l'erreur qui lui plaît. Tremblant, l'orgueilleux mercenaire Suit les chefs de ce populaire; Et comme ils ordonnent, il fait.

### CHRONIQUE LOCAL.

A l'occasion du jubilé de prétrise de N. S. P. le Pape Pie IX, une messe solennelle sera célébrée le lundi 12 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Martin à Roubaix, par MM. les doyens et curés des trois paroisses assistés de leur clergé. La prédication sera faite par M. le chanoine Bayez.

La messe sera chantée par des membres de différentes sociétés chorales de la ville.

Une quête sera faite pendant la cérémonie pour l'œuvre du denier de Saint-Pierre.

### On lit dans la Patrie:

Dans notre numéro du samedi 3 avril, nous avons dit qu'un certain nombre de députés du tiers-parti, parmi lesquels se trouvaient MM. Mariel, Housard, Brames et Plichon, étaient assurés du patronage officiel aux élections prochaines.

Ces honorables députés réclament contre l'exactitude de notre renseignement.

Par décision de M. le ministre de l'intérieur, une médaille d'or de première classe vient d'être décernée à M. Emile Barbotin, capitaine-ingénieur du corps des Sapeurs-pompiers de Roubaix, pour services rendus dans les incendies.

Par décret en date du 20 mars, M. Louis Bracaval-Dumortier, marchand boulangier, a été nommé président de la Société de secours mutuels dite de Saint-Léon à Tourcoing.

Le rédacteur en chef du *Progrès du Nord* a reçu mardi à la maison d'arrêt de Lille, le mandat suivant de comparution:

L'an mil huit cent soixante-neuf, le six avril, à la requête de M. le procureur impérial près le Tribunal civil saisi à Lille, émissant domicile en son parquet,

J'ai, Gasimir-Justin-Joseph Tizez, huissier audencier, près ledit Tribunal, demeurant audit Lille, rue de l'Arc, 21 bis, soussigné, assigné M. MASURE, Gustave-Louis, trente-deux ans, né et demeurant à Lille, rédacteur en chef du journal le *Progrès du Nord*, en parlant à lui-même, rouverte à la maison d'arrêt de Lille

A comparaitre en personne, le treize avril mil-huit cent soixante-neuf, à dix heures du matin, à l'audience et pardevant MM. les présidents et juges composant le Tribunal correctionnel saisi à Lille, au Palais-de-Justice.

Pour entendre exposer qu'il est prévenu d'avoir, dans un paragraphe de l'article publié dans le numéro du *Progrès du Nord* du 12 mars 1869, sous forme de lettre à M. le procureur impérial, article reproduit ensuite dans une brochure intitulée: *Les titres de M. Mimerel*, et publiée dans le même journal sous la signature G. Masure, le dit paragraphe commençant par ces mots: La loi porte parfois ses sévérités à l'extrême, et finissant par ceux-ci: Il m'y a été un peu moi-même, commis par l'un de mes moyens énoncés en l'article 1er de la loi du 17 mai 1819, le délit de diffamation envers M. le marquis d'Havrincourt; à expliquer sur les faits et circonstances de ce délit prévu par l'article 18 de la loi du 17 mai 1819, et se voir condamner aux peines portées par ledit article s'il ne peut se justifier.

Lui déclarant que faute de comparaitre, il sera jugé par défaut.

Et j'ai laissé, étant et parlant comme il a été dit, la présente copie d'exploit au dit prévenu, dont acte. Coûté trois francs cinquante centimes

J. TIZEZ.

De son côté, M. G. Masure a adressé à M. le procureur impérial la plainte suivante:

Maison d'arrêt de Lille, 7 avril.

Monsieur le procureur impérial,

Monsieur le marquis d'Havrincourt, député au Corps législatif, a publié dans le *Courrier et l'Impartial*, journaux de Valenciennes, numéros du 17 mars 1869, un article dans lequel, essayant de justifier le rôle qu'il a joué dans la quest-on des nouveaux chemins de fer du Nord et du Pas-de-Calais, il commence par déclarer qu'il n'a pas d'abord répondu à mon article du 3 mars pour deux motifs: le premier c'est qu'il ne me reconnaît pas le droit de le citer à ma barre; le second (je cite textuellement) *C'est que M. Masure suit en ce moment même les deux mois de prison auxquels il a été condamné pour avoir diffamé. Or, on ne discute plus avec un diffamateur que devant les tribunaux, parce qu'on ne peut plus espérer de lui une discussion loyale.*

Après avoir lu ce passage, après en avoir pesé les termes et l'intention, vous ne vous étonnez pas, Monsieur le procureur impérial, que je vienne, usant du droit de légitime défense, élever entre vous mains, contre le marquis d'Havrincourt, une plainte en diffamation et en injures publiques. (Loi du 17 mai 1819: articles 13, 14 et 19.)

Je ne me dissimule pas que la distance est grande entre un simple journaliste de l'opposition et un chambellan de l'Empereur; mais les principes inscrits en tête de la Constitution, m'apprennent que devant la loi, et par conséquent devant vous, je suis l'égal de M. d'Havrincourt. La justice ne peut avoir deux poids et deux mesures; elle doit à l'un la protection qu'elle accorde à l'autre. Je demeure donc convaincu qu'après avoir reçu à diverses reprises contre moi l'application de la loi, vous obtenez encore à votre conscience en hésitant pas à en requérir l'application à mon profit.

Alors je suis diffamé par le paragraphe que je viens de placer sous vos yeux? Votre conscience juridique répondra à la question.

Si ce n'était point diffamer que d'écrire qu'on honore est en prison, rien ne serait plus innocent que d'injurier qu'il pourrait bien y aller. Or, autant m'ai pu me rendre compte de la condamnation que je subis en ce moment, c'est précisé-

ment une insinuation de ce genre que le tribunal a cru voir dans mon article et qu'il a frappé d'une peine que vous-même, Monsieur le procureur impérial, vous avez demandée très-sévère.

Si si n'était point ajouter l'injure à la diffamation que de traiter un homme de *diffamateur*, ce ne serait point l'injure que de l'appeler faux témoin ou voleur. Certes, il y a une différence à faire dans certains cas, et je crois avec beaucoup d'honnêtes gens que la diffamation, surtout quand elle frappe les hommes publics, peut s'élever parfois à la hauteur d'un devoir civique; mais vous reconnaîtrez avec moi qu'au point de vue de la loi qui traite la diffamation à peu près comme le faux témoignage et le vol, la qualification que je relève est injurieuse et renferme l'imputation d'un vice déterminé.

Si enfin le reproche lancé contre un journaliste de discuter d'une façon loyale n'était pas, comme le veut la loi, de nature à porter atteinte à son honneur et à sa considération, il faudrait renoncer à trouver une imputation qui pût atteindre la considération professionnelle du publiciste. La loyauté dans nos polémiques, Monsieur le procureur impérial, est comme la conscience dans vos réquisitoires; c'est la base de l'estime publique, et nous tenons tous, vous comme moi, à la mériter et à la conserver.

Je n'insisterai pas sur les autres considérations que je pourrais faire valoir à l'appui de ma plainte, car j'ai l'entière confiance que vous la prendrez en considération et que, faisant droit à mes griefs, vous poursuivrez M. le marquis d'Havrincourt avec la même énergie et le même amour de la justice que vous avez montrés contre moi.

Veillez agréer, Monsieur le procureur impérial, l'assurance de ma parfaite considération.

G. MASURE, Rédacteur en chef géant du Progrès du Nord.

P. S. — Je joins à ma lettre les numéros du *Courrier* et de l'*Impartial*, contenant la lettre de M. le marquis d'Havrincourt.

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons recours à votre journal pour vous prier de bien vouloir réclamer de l'Administration, l'amélioration de la circulation dans la rue des Fleurs. Cette rue, qui met en rapport le populaire quartier de l'Épée avec le centre de la ville; se trouve dans un état d'abandon complet; des barrières élevées en travers et rendent le passage dangereux le soir. Depuis longtemps les habitants espèrent voir cesser cet état de choses qui ne fait, au contraire, que s'aggraver de jour en jour au point de rendre, comme en ce moment, toute communication par cette voie impossible; autrefois il existait un sentier d'un mètre de largeur entretenu par la ville; aujourd'hui que la rue a été reconnue de première nécessité, qu'elle est éclairée au gaz, ce sentier a disparu dans la moitié de son parcours.

Nous vous prions d'appeler l'attention de l'Administration municipale sur ce déplorable état de choses qui ne peut exister qu'à son insu.

Recevez, monsieur le Rédacteur, nos remerciements et nos civilités empressées.

Plusieurs de vos abonnés du quartier de l'Épée.

Roubaix, 6 avril 1869.

Les membres de la *Société de consommation de Roubaix* sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le dimanche 10 avril 1869, à quatre heures, dans la salle des pompiers.

Aux termes des articles 20 et 23 des statuts, le gérant présentera un compte-rendu des opérations de la Société pendant le premier trimestre de l'exercice 1869, et le résultat de l'inventaire dressé de concert avec le Conseil de gérance et la Commission de contrôle.

Nous demandons dernièrement à la Compagnie du Nord quel avantage elle avait pu trouver à poursuivre correctionnellement un voyageur qui avait apporté des retards dans la remise de son billet. Aujourd'hui, nous demandons encore à la Compagnie du Nord quels avantages elle a pu trouver à traduire en police correctionnelle deux voyageurs qui, étant montés après minuit dans un wagon munis d'un billet d'aller et retour permis, ont simplement conté au conducteur du train le droit de percevoir le prix du retour, sans délaquer l'exécution du billet délivré quelques heures auparavant.

La Compagnie croit sans doute qu'il est de sa dignité de transformer en contre-venants ou en délinquants les refus positifs et motivés de ses voyageurs peuvent opposer aux prétentions de ses agents alors même que ces prétentions ne sont appuyées d'aucun tarif formel. Avec elle il ne faut pas discuter, il faut obéir!

Un jugement très-forcément motivé du tribunal de police correctionnelle sur lequel nous nous proposons de revenir, a fait bonne justice des exigences de la puissante Compagnie et en acquittant les deux prévenus sur la plaidoirie de M. Baron, avocat, a condamné aux dépens l'acte Compagnie qui avait cru devoir se porter partie civile. (*Progrès du Nord*).

On vient d'écrire à la prison de Lille un singulier prévenu. Arrêté à Tourcoing en état de vagabondage, cet inconnu a prétendu être en désertion de son régi-

ment, le 11e de ligne. Renseignements pris, cette prétention a été reconnue fautive. Il a depuis donné d'autres versions que les enquêtes ont encore constatées erronées.

Il est probable que cet inculpé est un dangereux malfaiteur qui a tout intérêt à dissimuler son identité.

### Cours public de Physique.

Mercredi 14 avril à 8 1/2 du soir.

Le microscope simple et le microscope composé. Plusieurs animaux et plusieurs végétaux seront examinés avec le microscope.

### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 4 avril 1869

Sommes versées par 133 déposants, dont 18 nouveaux. . . . . fr. 13,834-00

98 demandes en remboursement. . . . . 13,378-16

Les opérations du mois d'avril sont suivies par MM. Louis Watins et Charles Bourbier, directeurs.

Pour toute la chronique locale: J. Renoux

### Bibliographie

Précis de l'histoire de Lannoy, par M. TH. LEURIDAN, archiviste-bibliothécaire de la ville de Roubaix. Lille, Danel, 1868, in-8o de 187 pages.

L'histoire des princes de la maison de Lannoy est mieux connue et plus intéressante que celle de la ville qui leur a servi de berceau et dont M. Leuridan nous retracerait aujourd'hui les modestes annales. Il y a néanmoins plaisir à voir se développer, sous l'égide de ses seigneurs, et grandir avec eux, une localité qui, grâce aux franchises qu'ils lui octroyèrent, acquit un certain développement commercial et industriel. De cette localité, M. Leuridan nous décrit la topographie, les mœurs, les institutions et les vicissitudes, avec cette précision de détails et cette sobriété de style à laquelle nous a habitués son *Histoire de Roubaix*, œuvre vraiment définitive et dont l'*Histoire de Lannoy* n'est qu'un simple appendice.

Sans s'attacher à suivre dans leurs fécondes ramifications toutes les branches de l'arbre généalogique des de Lannoy, M. Leuridan nous donne l'histoire de ceux des membres de cette illustre famille, qui ont possédé effectivement Lannoy. Il remonte à leur origine quasi-légendaire, nous montre Jean II de Lannoy pérorant à Azincourt, Jean III, aidant à la soumission des Gantois, prenant part au repas de faisans et prêtant en cette circonstance solennelle, le serment de suivre son maître Philippe le Bon à la croisade, s'immisçant ensuite dans les intrigues des Croix, encastrant pour ce fait l'inimitié de Charles le Téméraire, cherchant un refuge auprès de Louis XI, et obtenant de l'astucieux monarque la confirmation des privilèges et franchises de sa bonne ville de Lannoy qu'il a eu le soin préalable d'environner de solides murailles. Ces murailles ne furent point toutefois à l'épreuve d'un siège que vint diriger, au nom du duc de Bourgogne, Pierre, seigneur de Roubaix. De ce siège date une sourde inimitié entre les gens des deux villes voisines, inimitié qui à travers les siècles en revêtant de nouvelles formes et en s'inspirant de griefs nouveaux. Réconcilié de gré ou de force avec Charles le Téméraire, Jean III devint par la suite l'un des agents diplomatiques de Maximilien d'Autriche. Il conclut une trêve avec Louis XI, accorda un acte de neutralité aux habitants de Tournai, négocia le traité d'Arras, revêtit Philippe le Beau et son père du collier de la Toison-d'Or et présida le chapitre de cet ordre en 1491.

Par ce simple exposé des faits et gestes d'un seigneur de Lannoy, on juge du talent avec lequel M. Leuridan s'entend à combiner les éléments de l'histoire générale et ceux de l'histoire locale. Sa méthode est excellente pour faire progresser l'une et l'autre de ces deux sciences. A. D.

(Revue des questions historiques.)

### FAITS DIVERS

Mardi matin à eu lieu à Saint-Omer l'exécution d'Alfred Legrand, l'assassin d'Agnay. Quelques heures auparavant il avait été prévenu que son recours en grâce était rejeté et qu'il n'avait plus à espérer qu'en la miséricorde de Dieu.

M. l'abbé Fenet, vicaire de Notre-Dame et aumônier de la prison, s'est rendu à quatre heures et demie auprès de Legrand afin de le préparer à la mort. Ce malheureux, qui s'était déjà confessé il y a huit jours, s'est confessé de nouveau, a communiqué à l'entendu la messe. Bientôt trois bourreaux, venus de Paris et d'Amiens, ont procédé à la sinistre toilette du condamné qui s'est prêté avec une chrétienne résignation à tout ce qu'on exigeait de lui. M. Duriez, grand-doyen de Saint-Omer, s'est aussi rendu à la prison pour l'assister et l'encourager.

A six heures, Legrand monta dans le fatal charrette, MM. Duriez et Fenet l'y suivirent et se tinrent à ses côtés. Deux brigades de gendarmerie précédèrent et suivaient la voiture. Pendant le trajet de la prison du Mont, située au marché aux bestiaux, les deux charrettes ecclésiastiques suggéraient à l'assassin de prier, de penser, et lui parlant du pardon que Dieu accorde au repentir. « Oh! ce n'est rien pour moi, dit-il, mais le malheur est pour ma pauvre mère et mes frères. » Un